

Devoir de vigilance : E-Learning

DURÉE

20 minutes (module disponible 6 mois)

RIX 2025

1 à 9 pers : 60 € HT / personne
10 à 29 pers : 50 € HT / personne
30 à 49 pers : 40 € HT / personne
50 à 99 pers : 30 € HT / personne
100 à 149 pers : 25 € HT / personne
150 à 499 pers : 20 € HT / personne
+ de 500 pers : 15 € HT / personne

RIX DU MODULE

6700 € HT

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail
Nouveau programme :
- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

Handicap

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense – Courbevoie
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne impliquée dans la création et /ou l'application de la politique RSE de l'entreprise

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)

OBJECTIFS

- Maîtriser le contexte et les enjeux liés au devoir de vigilance
- Détecter les risques et les opportunités liés à la loi
- Agir de manière pragmatique et responsable pour intégrer le devoir de vigilance de manière transversale sur l'ensemble de la chaîne de valeur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences en liant apprentissage théorique et pratique .
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA FORMATION EN E-LEARNING

- Prévoir une connexion Internet à haut débit

PROGRAMME

LE CONTEXTE DE LA LOI

- Cadre juridique international et européen
- Actualités – une préoccupation mondiale
- Ecosystème du devoir de vigilance

LA LOI ET LES MESURES

- Loi Devoir de Vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre
- Description des domaines visés par le Devoir de Vigilance
- 5 mesures obligatoires du Devoir de Vigilance
- Pourquoi mettre en place un plan de vigilance ?

LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

- Risques associés à l'absence de réponse aux obligations en matière de devoir de vigilance au sein de l'entreprise
- Opportunités associées à la réponse aux obligations en matière de devoir de vigilance au sein de l'entreprise

QUIZ DE CONNAISSANCES

- Evaluation des acquis avec un questionnaire à choix multiples

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://formation.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifions ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.